

*Date de dépôt : 15 juin 2021*

## Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Création d'un ghetto à Thônex. Les résidents du chemin de la  
Mousse sont-ils des oubliés ?**

*Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Christina Meissner (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Léna Strasser (page 34)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Christina Meissner

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pétition P 2109 a été traitée en trois séances par la commission des pétitions, les 29 mars, 19 avril et 10 mai 2021, sous l'aimable présidence de M<sup>me</sup> Adrienne Sordet.

Après avoir auditionné les pétitionnaires, la commune de Thônex et le Département des Infrastructures du canton de Genève, la commission a voté le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2109 par 7 oui (2 MCG, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC), 6 non (1 EAG, 3 S, 2 Ve), 1 abstention (1 PLR). Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier ainsi que M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique de commissions, pour leur accompagnement dévoué de nos travaux.

### **29 mars 2021 : Audition des pétitionnaires, M<sup>me</sup> Iris Rusterholz Bringeon et M. Yvan Slatkine**

M<sup>me</sup> Rusterholz Bringeon prend la parole et déclare que les habitants du chemin de la Mousse sont dans les travaux depuis huit mois, des travaux en

l'occurrence destinés à accompagner le projet des Communaux d'Ambilly. Elle explique qu'en juillet 2020, l'Office cantonal du génie civil écrivait aux habitants en indiquant que le chemin serait mis en sens unique durant deux mois. Elle ajoute qu'en septembre, une nouvelle information est parvenue signalant qu'un revêtement phonoabsorbant serait posé sur la route de Genève entraînant des perturbations durant deux week-ends, et elle observe qu'il n'était alors plus possible de sortir du quartier. Elle déclare ensuite que le journal communal le Chênois a signalé par la suite que le sens unique serait définitif, seule information que les habitants ont reçue à cet égard. Elle ajoute que c'est alors que la pétition a été lancée, regroupant 42 signatures.

Elle signale que plus de 100 familles sont impactées par ces travaux et ces mesures. Elle répète que les chantiers ont duré pendant 8 mois, générant de nombreux dangers, sans plus d'informations. Elle observe que lorsque la pétition a été envoyée, la commune de Thônex a approché les pétitionnaires afin d'obtenir des renseignements puisque la commune elle-même n'était guère tenue informée par les autorités cantonales. Elle précise que le Chênois a encore signalé que le sens unique serait finalement inversé, ce qui n'est guère pratique. Elle déclare que les habitants n'ont donc pas l'impression d'être tenus informés ni pris en compte. Elle comprend que les personnes en charge de ce projet ne connaissent pas le quartier, alors que ces mesures coupent la vie de l'ensemble d'un quartier puisque les habitants de ce dernier se rendent normalement souvent à Chêne-Bougeries pour faire leurs courses, ce qui n'est plus possible.

Elle montre alors un plan (voir annexe 1) en indiquant qu'une nouvelle route, la chaussée des Cornouailles, construite il y a une année, demeure fermée à ce jour, ce qui est regrettable puisqu'elle serait fort utile pour les habitants du quartier. Elle montre les parcours en observant que la société Rolex a obtenu un tronçon bidirectionnel pour desservir sa fabrique alors que les habitants n'ont pas été entendus, quand bien même les commerces et les artisans sont nombreux. Elle précise que les habitants n'ont même plus d'accès facilité à l'écopoint et seront obligés de faire deux kilomètres pour y accéder. Elle mentionne que les pétitionnaires aimeraient avoir accès à cet écopoint en précisant que pour les commerces également ces nouvelles mesures seront très problématiques.

M. Slatkine déclare que le manque de communication, l'absence de coordination et finalement les mesures elles-mêmes sont très problématiques et piègent les habitants. Il remarque que pour se rendre sur le plateau du Petit Bel-Air, il sera désormais nécessaire de faire un gymkhana dans une zone de villas. Il ajoute qu'une partie du périmètre se retrouvera en fin de compte coupée du reste du quartier en raison de ces mesures et de la fermeture du

chemin des Piverts, qui est un chemin privé, ce qui n'a pas de sens. Il ajoute que les pétitionnaires ne comprennent pas pourquoi ils ne pourront plus emprunter la route de Jussy qui est un axe principal, et devront traverser une zone villas à la place. Il pense que s'il n'est plus possible de changer beaucoup de choses dans cette planification, il serait toutefois précieux pour les habitants de remettre en bidirectionnel un petit tronçon du chemin de la Mousse vers l'écopoint. Il se demande par ailleurs pourquoi il n'a pas été possible de mettre directement dans le bon sens le sens unique et il remarque que les habitants ont vraiment l'impression d'être oubliés.

M. Slatkine précise en réponse aux questions posées par un député S qu'il était compliqué de cibler les revendications au vu du peu d'informations. Il ajoute que le chemin des Piverts est un chemin privé et qu'il ne sera pas réouvert. Il répète que la seule revendication finalement est de conserver un petit tronçon en bidirectionnel plutôt que de devoir descendre tout le chemin de la Mousse en pleine zone villas. Seuls les vélos pourront emprunter la voie du bus. Cette pétition n'est pas un combat entre les pros et les anti-voitures en observant qu'il y a de nombreuses familles et des écoles dans le périmètre qui ont signé la pétition.

M. Slatkine ajoute avoir appris la mise en sens unique un soir en rentrant chez lui et mentionne avoir mené sa petite enquête sans avoir aucune certitude. Il précise qu'aucune information officielle n'est venue de l'Etat. Il se demande également pourquoi la route des communaux d'Ambilly est fermée. Il rappelle par ailleurs que la Voie verte passe à proximité, ce qui implique que le quartier n'est pas pauvre en pistes cyclables.

Un député PLR demande si les pétitionnaires ont entrepris d'autres démarches et si la fermeture du bout du chemin de la Mousse serait tolérable dans la mesure où un principe bidirectionnel était maintenu sur le tronçon évoqué.

M. Slatkine répond que ce segment est déjà fermé et répète que cette mesure oblige les habitants à traverser la zone villas pour se rendre sur le plateau du Petit-Bel-Air, ce qu'il ne comprend pas. Il ajoute que les pétitionnaires ne demandent pas de revoir l'ensemble de la planification mais de garder un tronçon en bidirectionnel.

M<sup>me</sup> Rusterholz Bringeon ajoute avoir envoyé une lettre au maire de Thônex pour se plaindre du passage piéton qui est encastré dans le stop. Le maire lui a répondu qu'un feu rouge serait installé, mais elle mentionne que ce n'est pas encore le cas alors que le passage piéton est ouvert depuis plusieurs mois. La commune n'a pas eu plus d'informations si ce n'est de la part de l'entreprise qui mène les travaux.

M. Slatkine déclare qu'il est toujours très agréable de se réveiller un samedi matin sans pouvoir sortir de chez soi.

### **Discussion interne**

L'audition de M. Dal Busco est proposée et acceptée. Un député S se demande, au vu des questions qui figurent dans la pétition, si une interpellation urgente ne serait pas plus rapide que le traitement habituel d'une pétition. Il lui est rappelé que cette pétition a été déposée en octobre 2020.

Un député UDC remarque que les pétitionnaires demandent simplement de pouvoir rouler dans leur quartier. Il signale par ailleurs que la Commission des travaux a longuement parlé de la problématique des informations données aux usagers en mentionnant qu'une motion a été déposée dans ce sens il y a peu de temps. Il regrette de constater que ce genre de situation perdure et ne comprend pas pourquoi les habitants et même les communes ne reçoivent pas d'informations. Il aimerait donc entendre également la commune de Thônex pour connaître son appréciation sur la question et savoir comment transitent les informations venant du canton.

Un député PDC déclare que l'information aux habitants est un aspect fondamental et il pense qu'il est nécessaire d'entendre le magistrat à ce propos.

Un député MCG remarque qu'il est également question de l'organisation des chantiers et qu'il serait en effet utile d'entendre la commune et peut-être les pétitionnaires en cas de nouvelles questions.

### **19 avril 2021 : Audition de MM. Pascal Uehlinger, maire de la commune de Thônex, François Fortuna, secrétaire général adjoint et responsable du service technique, et Victor De Oliveira, responsable du service des routes et espaces verts**

M. Uehlinger explique qu'en 2015, un plan d'aménagement a été mis en place en lien avec les Communaux d'Ambilly et que l'un des éléments majeurs de ce plan était la création de sites propres pour les TPG. Il mentionne que pour ce faire, une voie de circulation devait être sacrifiée et il déclare qu'il a été décidé de mettre le chemin de la Mousse en sens unique. Il précise que les communiens n'ont pas compris que les travaux qui sont menés se font avec un sens unique qui est contraire au sens unique qui sera établi à la fin des travaux, ce à la demande des TPG. Il ajoute que cette proposition convenait à la commune.

Cela étant, il mentionne que la commune a vite compris que l'impact de ces travaux allait générer de nombreuses nuisances, raison pour laquelle la commune a demandé au Conseil d'Etat l'ouverture du maillon routier qui est encore fermé. Il remarque que M. Dal Busco a répondu par la négative en déclarant que cela n'était pas possible puisque le bitume n'était pas définitif, ce qui n'a guère de sens au vu des poids lourds qui y passent. Il ajoute que le second argument du Conseil d'Etat relevait de la sécurité, mais il observe que le trafic qui engorge les petites routes de ce quartier est en l'occurrence bien plus accidentogène. Il mentionne qu'un second courrier a donc été envoyé au Conseil d'Etat, courrier qui a reçu une réponse cinglante. Il indique qu'un privé a par ailleurs sacrifié un bout de son terrain pour permettre aux véhicules de l'entreprise Mazzoli de circuler. Il pense qu'il y a une mésentente sur la finalité de ce chemin de la part des pétitionnaires et il estime que de nombreuses rumeurs sont venues obscurcir la compréhension de la situation.

M. Uehlinger répond à un député PDC que les questions posées par la pétition ne sont pas adressées à la commune. Il mentionne par ailleurs que tous les plans sont connus de la population et que celle-ci ne comprend pas la communication de l'Etat qui a indiqué que les travaux de ce maillon routier devaient durer 19 mois, délai au terme duquel cette route est restée fermée. Il ajoute tenir à disposition de la Commission les justifications de M. Dal Busco et il remarque que ce dernier a simplement consulté ses services qui lui ont répondu que ce n'était pas une bonne idée d'ouvrir cette route. Il en conclut qu'il n'y a pas de bonne volonté puisque des solutions existent mais qu'il est plus simple à l'Etat de dire non. Cela étant, les travaux sur le chemin de la Mousse sont à bout touchant et le sens unique sera ouvert dans le chemin de la Mousse dans un mois et demi. Il pense dès lors qu'il est trop tard pour intervenir.

Une députée PDC déclare que l'une des revendications des pétitionnaires porte sur un écopoint auquel les communiers ne peuvent plus accéder sans faire tout un détour par la route de Jussy. Elle ajoute que les pétitionnaires suggèrent ainsi d'ouvrir dans les deux sens un petit tronçon pour accéder à cet écopoint.

M. Uehlinger répond que ce faisant les véhicules se retrouveraient à sens contraire de la voie de bus et qu'il faudrait sacrifier des places de parc ainsi que de vieux chênes. Il signale qu'il est possible de se rendre à pied à cet écopoint.

Un député UDC demande si une enquête publique s'est déroulée ou si la commune a fait opposition.

M. Uehlinger répond que tout le monde a vu ce panneau indiquant la fin des travaux à juin 2020, et il mentionne que si le maillon routier avait été ouvert, il aurait été possible de coordonner les travaux. Il ajoute que la commune a écrit en l'occurrence en juin 2020.

A la question d'un député S sur les voies de sorties des habitants et leur accès à l'écopoint, M. Uehlinger répète qu'il y a une incompréhension évidente de la part des pétitionnaires portant sur les chemins privés et les chemins communaux. Il y a beaucoup de passage dans la commune et passer par les petits chemins pour accéder sur Jean-Jacques Rigaud a vite constitué une solution pour de nombreux automobilistes se rendant au centre-ville. Il déclare que cette situation avec un maillon routier fermé a généré inévitablement des tensions. La succession d'énormes chantiers, gare de Chêne-Bourg, Communaux d'Ambilly, Voie verte et plusieurs chantiers privés ont excédé les habitants. Il comprend en l'occurrence la réaction de ces habitants qui ont payé un lourd tribut à l'urbanisation cantonale.

M. Uehlinger répond à un député PLR que l'artère prévue pour accéder aux Communaux d'Ambilly est gigantesque avec une largeur de 15 ou 20 mètres permettant trois ou quatre voies de circulation dans chaque sens. Il mentionne que n'importe qui venant de Puplinge pourra s'engager sur cette artère dès la rentrée scolaire 2021. Il déplore cette voie, qui est complètement équipée, n'ait pas été ouverte par le canton avant que tout ne soit terminé.

**10 mai 2021 : Audition du conseiller d'Etat Serge Dal Busco accompagné de MM. Thierry Messenger, direction régionale Lac-Rhône (OCT), et Gérard Widmer, direction régionale Arve-Lac (OCT).**

M. Dal Busco prend la parole et déclare que les pétitionnaires posent des questions précises qui traduisent un manque d'informations. Il ajoute qu'il est en l'occurrence possible d'apporter des réponses à ces questions. Il rappelle que le projet des Communaux d'Ambilly impacte considérablement la mobilité dans ce secteur, des impacts qui ont été expliqués aux autorités de Thônex en 2015 et qu'il n'y a rien de nouveau par rapport à ce qui avait été envisagé à cette époque.

M. Widmer rajoute que tous les éléments cités par les pétitionnaires figurent dans les principes d'accompagnement des Communaux d'Ambilly et de la gare de Chêne-Bourg. Il rappelle que les premiers habitants vont emménager dans les Communaux d'Ambilly cet été. Il observe que la route de Jussy est reliée à l'avenue de Bel-Air par la chaussée des Cornouillers, un axe qui n'a pas vocation de recueillir le trafic de transit.

Il signale ensuite que différentes procédures ont été menées pour ce projet et remarque que les pétitionnaires se réfèrent aux mesures d'accompagnement. Il précise que celles-ci prévoient des zones 30 dans les secteurs concernés, en dehors des axes structurants. Il mentionne que chaque carrefour sera géré par des feux, lesquels permettent d'appliquer des stratégies de mobilité, ce que les giratoires ne permettent pas. Il déclare encore que la création de la gare de Chêne-Bourg a nécessité l'application de mesures coordonnées avec celles des Communaux d'Ambilly. Il ajoute que suite à une procédure de recours de la commune de Chêne-Bourg qui s'inquiétait de la quantité de véhicules, une stratégie a été mise en place pour le suivi du trafic qui passerait à travers le chemin des Mésanges et le chemin du Petit-Bel-Air. Il signale en outre qu'une consultation de l'ensemble des habitants a été réalisée. Il déclare par ailleurs que les transports collectifs vont être développés dans ce secteur avec des voies de bus prioritaires et une desserte sur la gare de Chêne-Bourg. Il évoque ensuite la mobilité douce en mentionnant que des aménagements cyclables sont prévus, notamment sur la route de Jussy. Il explique encore que les mesures ont été séparées en trois lots, avec un lot 1 portant sur le secteur des pétitionnaires, un lot 2 s'étendant jusqu'à Mon-Idee et un troisième lot.

Il explique qu'au débouché du chemin de la Mousse, le trafic automobile doit pouvoir tourner à droite. Il rappelle que la mise en service devait être effective en 2019, ce qui n'a pas été possible en raison des recours. Il signale que le concept de gestion du chemin de la Mousse et de la route de Jussy a suscité des interrogations avec l'OCT. Le schéma précédent prévoyait une circulation en double sens et posait des problèmes de desserte à l'égard des bus. Après étude et concertation avec les deux communes, il a été prévu de créer un giratoire sans aucune emprise foncière, la voie du bus étant permise aux livraisons des commerces. Les pétitionnaires ne pourront pas tourner à gauche pour rejoindre la route de Jussy mais devront se diriger en direction de la gare de Chêne-Bourg, ceux voulant aller en direction de Puplinge devront emprunter le grand giratoire. Il déclare que c'est effectivement une contrainte mais répète que cette disposition est la plus effective.

Il évoque encore l'accès à la déchetterie et mentionne que le canton a approché la commune de Thônex pour prévoir une place sur le chemin de la Mousse afin de permettre un accès à pied à cette déchetterie. Il termine en précisant que toutes ces mesures d'accompagnement et la chaussée des Cornouillers seront ouvertes en même temps en juin 2021, en coordination entre le génie civil et les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

Aux questions d'un député PLR, M. Widmer répond en confirmant que les pétitionnaires ne pourront pas accéder à la chaussée des Cornouillers sans

passer par le giratoire mais qu'ils pourraient également passer par le chemin des Mésanges. A propos de la nécessité d'informer les riverains, M. Widmer répond que rentrer en contact avec les résidents est toujours compliqué après la réalisation de projets comme la gare de Chêne-Bourg ou des Communaux d'Ambilly. Cela étant, il mentionne être à disposition. Il signale ensuite que la commune est en train d'étudier les possibilités de création d'une place de desserte. Il mentionne que le point délicat relève de l'entreprise Mazzoli qui voit l'arrivée deux fois par mois de gros camions. Il déclare que cette place demandée à la commune doit permettre d'éviter la dimension accidentogène pouvant être entraînée par ces camions et qu'il suivra bien entendu ce dossier.

Une députée PDC signale que la commune de Thônex a indiqué qu'il ne serait pas possible de créer cette place puisque ce projet impliquait la suppression de places de stationnement et l'abattage de vieux chênes.

M. Widmer répond que l'idée est de trouver une place le long de cheminement piétonnier sans nuire aux chênes. Il déclare avoir discuté avec le responsable technique de la commune la semaine précédente et que la commune recherche une solution.

Un député MCG constate que de manière générale, les pétitions se multiplient lorsque le département modifie les sens de circulation, des décisions qui ne prennent pas forcément en considération la réalité quotidienne des habitants. Il ajoute être surpris par ces décisions qui sont prises sans concertation et il relève que la Commission des pétitions passe des heures à recevoir des pétitionnaires. Il en conclut qu'il n'y a pas de stratégie au vu de nombreuses situations et il répète que ces décisions lèsent en fin de compte la population, alors même que 50 millions ont été investis dans la signalisation. Il rappelle les aménagements des Cherpines et de la rue de l'Ecole-de-Médecine qui après avoir été mis en place ont été retirés et il se demande si le département souhaite en fin de compte apporter des solutions.

M. Dal Busco répond que ce constat est sévère. Il pense que la communication n'a pas fonctionné dans ce dossier et répète que les questions que posent les pétitionnaires sont légitimes. Il observe qu'il est impossible de s'assurer que tout le monde a reçu les informations. Il rappelle encore que l'objectif est d'améliorer la situation et observe que celle-ci s'améliore. Il rappelle également que la mobilité douce et les transports publics sont développés pour alléger le réseau routier afin de permettre à ceux qui n'ont pas le choix d'y circuler. Il ajoute qu'il n'est pas toujours possible de parvenir à des résultats du premier coup.



A propos de la disponibilité de l'information, M. Widmer répond qu'il y a sur internet des éléments qui présentent le projet sous l'onglet relatif aux Communaux d'Ambilly : <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/grands-projets/communaux-ambilly>

La présentation faite à la commission (voir annexe 2) qui date de 2015 n'est pas disponible. Il pense qu'il est vrai que ces éléments de communication devraient être améliorés, notamment après l'adoption des projets.

## Discussion et vote

La présidente propose alors d'ouvrir le débat.

Une députée PDC déclare que cette pétition a pour origine le fait que les pétitionnaires n'ont pas reçu toutes les informations. Elle observe en outre que le travail n'est pas encore terminé, tant sur le terrain – elle évoque à cet égard la place de stationnement pour la déchetterie – que dans le domaine de la communication. Elle suggère le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une députée S pense que les députés ont effectivement eu plus d'informations que les pétitionnaires, mais elle remarque que le magistrat a entendu de quoi il retournait. Elle rappelle en outre que le projet est presque terminé et elle estime qu'il faut déposer cette pétition.

Un député UDC pense que les gens sont fatigués par ces projets qui entraînent des aberrations. Il observe que le département s'évertue à faire tourner en ronds les gens, ce qui génère des bouchons. Il rappelle que l'information du département est médiocre et il observe que son groupe a déposé deux motions à cet égard. Il remarque que cette pétition démontre une fois encore ce problème. Il ajoute que l'UDC soutient donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député PLR mentionne qu'il soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il observe que ce quartier relevant de la classe moyenne subit des changements conséquents et que ses habitants sont laissés à eux-mêmes face à des nuisances et des schémas de circulation prioritaires en lien avec les grands projets environnants. Il pense qu'il y a deux poids, deux mesures alors que tout le monde mérite le même respect. Il estime donc que cette pétition a tout son sens au niveau politique même si les réponses ont été apportées aux questions posées par cette pétition.

Un député MCG déclare que son parti votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il rappelle que la Commission traite de plus en plus souvent de pétitions en lien avec des nuisances inhérentes à la mobilité. Il rappelle également l'investissement de 50 millions pour des signalisations qui ne

fonctionnent pas. Il ajoute ne pas voir de stratégie de la part du canton et souligne parler de stratégie non seulement à l'égard des voitures mais également des vélos et des transports publics. Il pense que quelque chose ne fonctionne pas et il répète soutenir cette pétition. Il rappelle en outre que de nombreuses personnes travaillent encore à domicile et craint que l'on ne mesure l'ampleur de la catastrophe cet automne lorsque le COVID aura diminué.

Une député EAG mentionne que le quartier des Pâquis est une catastrophe en termes de nuisances, de bruit et elle pense que les conditions de vie sont bien meilleures à Thônex. Elle ne croit pas dès lors que la qualité de vie des habitants des Pâquis soit meilleure et davantage prise en considération que celle des habitants de Thônex. Elle ajoute être opposée au renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat puisqu'il ne reste que cette question de déchetterie à régler, un point pouvant être réglé facilement.

Une députée Ve pense que le problème principal relève de la communication, un problème que le canton doit résoudre dans de nombreux départements. Elle estime par ailleurs qu'il est nécessaire de s'habituer aux changements d'habitude en matière de mobilité. Elle s'étonne en outre du problème de l'écopoint en estimant que cette question n'a pas à passer par le Conseil d'Etat. Elle déclare que son groupe refusera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

La députée Ve appuie la remarque de la députée PDC à propos des informations erronées données par le canton et la commune sur leur page Web respective, et déclare que le site de l'Etat de Genève est clairement dysfonctionnel mais elle ne pense pas que cela relève de cette pétition.

La présidente rappelle qu'un texte est traité au sein de la Commission des travaux à propos du site de l'Etat.

## **Vote**

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2109 au Conseil d'Etat :

Oui : 7 (1 UDC, 3 PLR, 1 PDC, 2 MCG)

Non : 6 (3 S, 1 EAG, 2 Ve)

Abstentions : 1 (1 PLR)

**Le renvoi de la P 2109 au Conseil d'Etat est accepté.**

## Pétition (2109-A)

### **Création d'un ghetto à Thônex. Les résidents du chemin de la Mousse sont-ils des oubliés ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs années, les communes des Trois-Chêne connaissent des travaux d'importance : développement des Communaux d'Ambilly (quartier de Belle-Terre), inauguration de la nouvelle gare de Chêne-Bourg, construction de nouvelles infrastructures dans le quartier de la gare, nouveaux aménagements de la route de Jussy, développement du maillon routier des Communaux d'Ambilly (chaussée des Cornouillers), sans parler des autres travaux relatifs à la pose de revêtement phonoabsorbant sur la rue de Genève, par exemple, ou encore les nouveaux aménagements pour les transports publics.

L'ensemble de ces travaux s'explique d'une part par le développement du quartier de la nouvelle gare de Chêne-Bourg et d'autre part par celui des Communaux d'Ambilly.

Selon une communication très lacunaire, les résidents installés au chemin de la Mousse depuis l'intersection avec le chemin des Gravières ont découvert, au début du mois de septembre, la mise en sens unique de leur chemin dans le sens chemin des Gravières – route de Jussy. Par cette mesure, les habitants du chemin n'ont plus d'autre choix pour sortir de leur quartier que d'emprunter la route de Jussy. L'accès au rond-point de Bel-Air devient de la sorte un chemin de croix pour ces habitants alors qu'il s'agit du même quartier.

Les mesures mises en place ont pour effet que, le matin comme le soir, l'accès de la route de Jussy est toujours plus problématique et au surplus dangereux. En effet, le carrefour chemin de la Mousse – route de Jussy est dorénavant totalement congestionné avec d'une part les pendulaires qui utilisent cet axe pour sortir de Genève et d'autre part les résidents qui souhaitent simplement accéder ou sortir de leur quartier.

Après avoir pris contact avec la commune de Thônex, les signataires de cette pétition ont appris et compris que la mise en sens unique du chemin de la Mousse faisait partie des mesures d'accompagnement en lien avec la mise en service de la chaussée des Cornouillers. Le problème est que cette

chaussée (qui au demeurant est bien plus une route qu'une chaussée), bien que terminée, reste fermée à la circulation. En conséquence, la mise en place des mesures d'accompagnement de manière anticipée devient contre-productive, principalement pour les résidents du chemin de la Mousse.

Ne pas coordonner la mise en service de la chaussée des Cornouillers avec la mise en sens unique du chemin de la Mousse et l'ensemble des travaux de réaménagements qui y sont liés fait que les résidents dudit chemin ont le sentiment d'être les grands oubliés dans les transformations en cours.

Par la présente pétition, les signataires souhaitent avoir des réponses concrètes aux questions légitimes qu'ils peuvent se poser.

1. Pourquoi le chemin de la Mousse a-t-il été mis en sens unique avant même l'ouverture de la chaussée des Cornouillers ? N'est-il pas possible de faire coïncider cette mise en sens unique avec l'ouverture de la nouvelle route permettant une meilleure gestion des flux et allégeant le trafic pendulaire sur le chemin de la Mousse ?
2. Selon certaines rumeurs, on apprend que la chaussée des Cornouillers n'aurait pas pour vocation d'être une route d'évitement mais de déserte du futur quartier de Belle-Terre. Dans ce cas, est-il exact que cette route ou chaussée (sic) ne pourra pas être empruntée par les résidents du chemin de la Mousse, pourtant riverains du quartier, pour se rendre en direction du carrefour de Bel-Air ?
3. Est-il envisagé de mettre des feux rouges au carrefour chemin de la Mousse – route de Jussy pour mieux réguler le trafic et améliorer la sécurité des piétons ?
4. Quel sera le schéma de circulation une fois l'ensemble des travaux terminés ? Les résidents du chemin de la Mousse ont-ils été pris en considération dans ces schémas ou sont-ils simplement oubliés et sacrifiés ? Malgré de nombreuses recherches, il est en effet impossible d'avoir la vision globale et finale des aménagements en cours.

Au-delà de ces questions, les pétitionnaires pensent qu'il existe des solutions pour leur permettre de rester connectés à leur quartier et de pouvoir en sortir comme y accéder sans les obliger à utiliser un parcours unique via la route de Jussy les considérant dès lors comme des pendulaires. Cette solution passe par la réouverture, pour les riverains uniquement, du chemin des Piverts. Par le passé, ce chemin, reliant le chemin de la Mousse au chemin des Mésanges, a été barré pour éviter que le trafic pendulaire s'infilte dans le quartier. Les mesures prises dans le cadre du développement du nouveau quartier de Belle-Terre comme de la gare de Chêne-Bourg avec la mise en sens unique et en cul-de-sac du chemin de la Mousse doivent permettre de

rouvrir, pour les riverains, le chemin des Piverts leur redonnant ainsi accès à leur quartier tant par le carrefour de Bel-Air que par la route de Jussy.

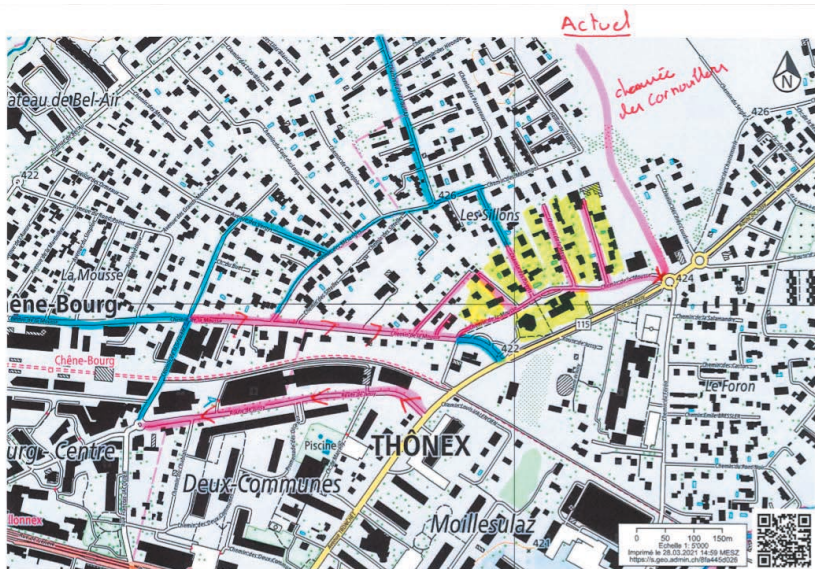
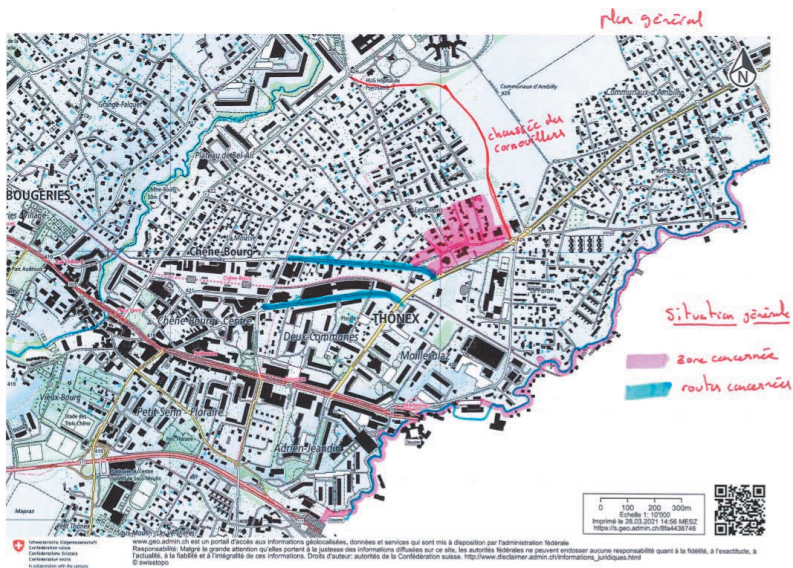
Il faut relever qu'une telle mesure permettrait non seulement d'améliorer la qualité de vie des résidents mais aussi d'alléger en conséquence le trafic au carrefour chemin de la Mousse – route de Jussy.

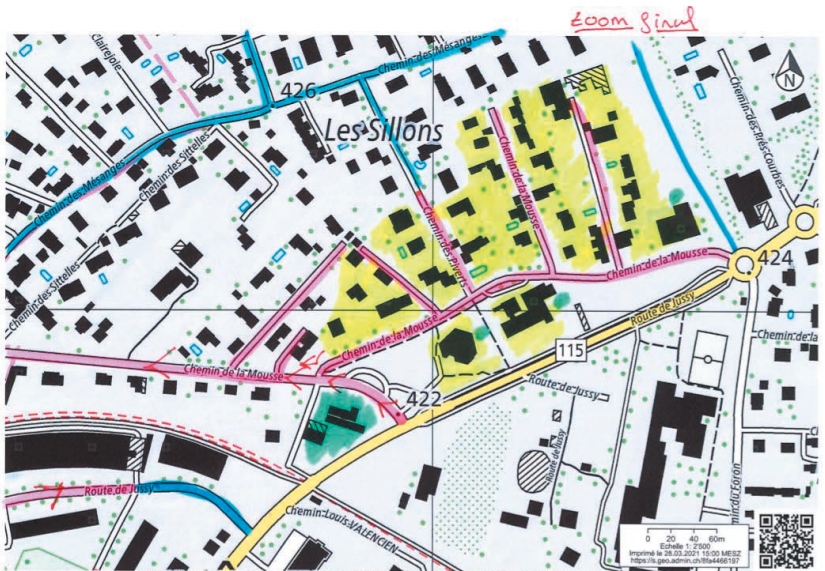
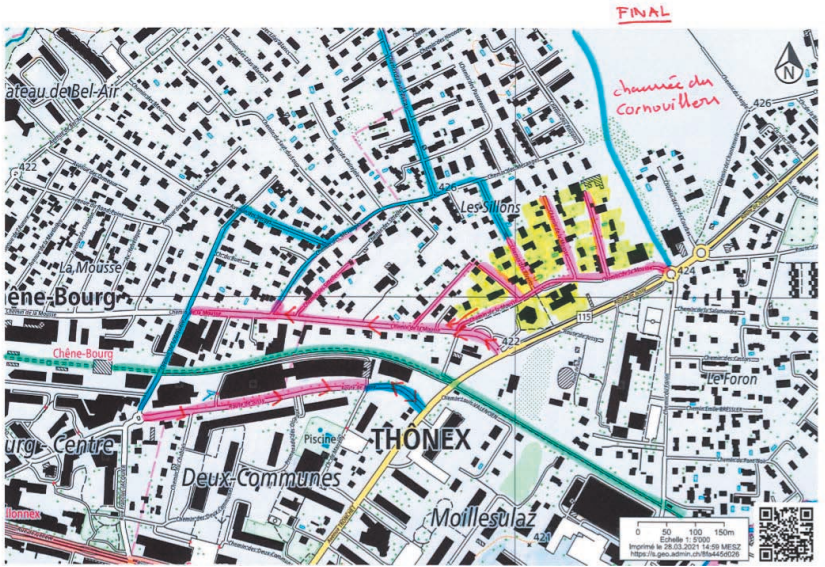
Mesdames et Messieurs,

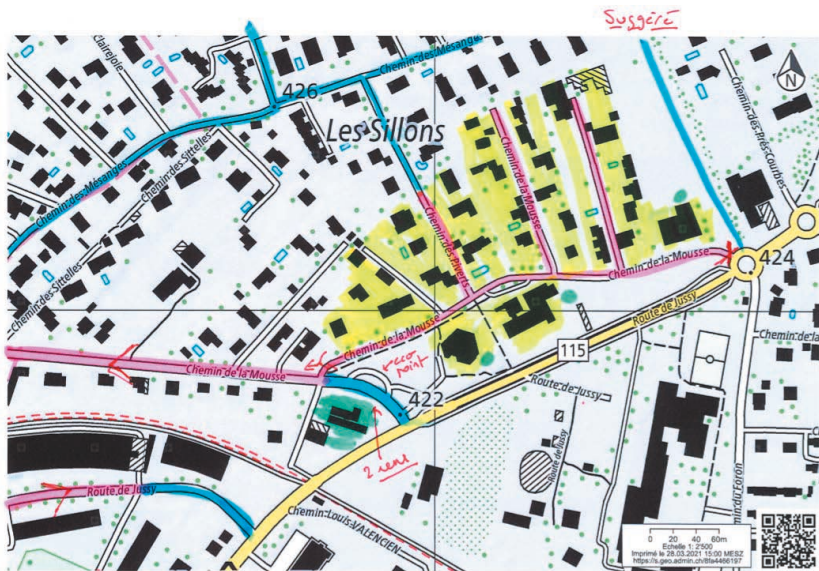
En espérant pouvoir rapidement vous expliquer de vive voix la situation que nous vivons au chemin de la Mousse, et persuadés qu'il existe des solutions qui permettent un développement harmonieux des projets en cours tout en préservant la qualité de vies des résidents, les signataires de cette pétition vous remercient de votre attention et de la prise en considération des problèmes posés. Le développement doit se faire avec les habitants et non contre eux.

*N.B. 42 signatures*  
Madame et Monsieur  
Iris et Christian Bringeon  
Chemin de la Mousse 99  
1226 Thônex

ANNEXE 1









# P 2109 CRÉATION D'UN GHETTO À THÔNEX

COMMISSION DES PÉTITIONS  
10 MAI 2021



Département des Infrastructures  
Office cantonal des transports  
10 mai 2021

- > Les réponses aux questions posées dans cette pétition se retrouvent quasi toutes dans les éléments qui avaient été présentés dans le cadre des procédures d'autorisation des communaux d'Ambilly, ainsi que ses mesures d'accompagnement.
- > Ci-après, une présentation effectuée en 2015 auprès du conseil municipal de Thônex.



Département des Infrastructures  
Office cantonal des transports  
10 mai 2021

# LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUX D'AMBILLY ET ETUDE CHENE- BOURG/THONEX/DGT

COMMISSION CIRCULATION MUNICIPALE THONEX  
15 SEPTEMBRE 2015



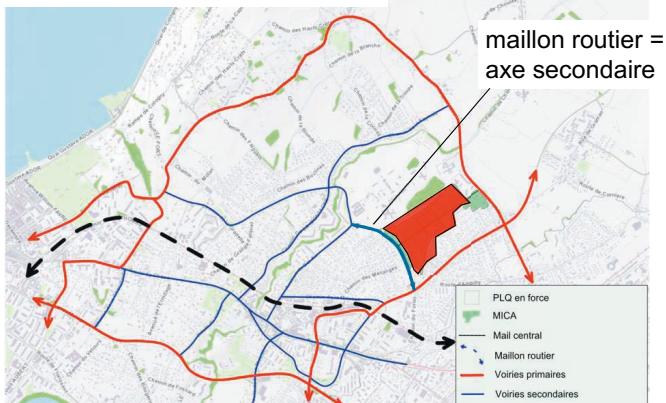
REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
Direction générale des transports

15.9.2015

## LE CONCEPT RESEAU ROUTIER

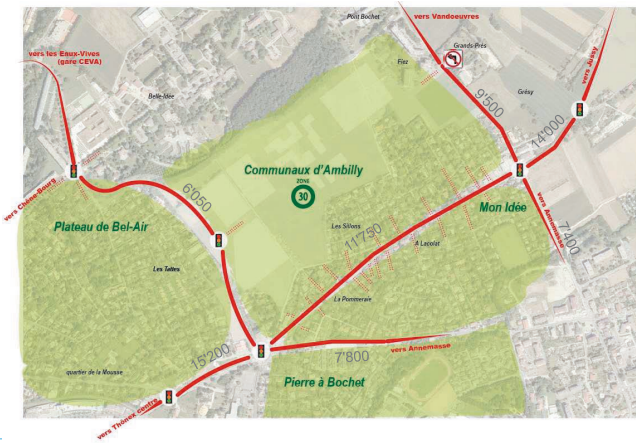
### La hiérarchie du réseau routier



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

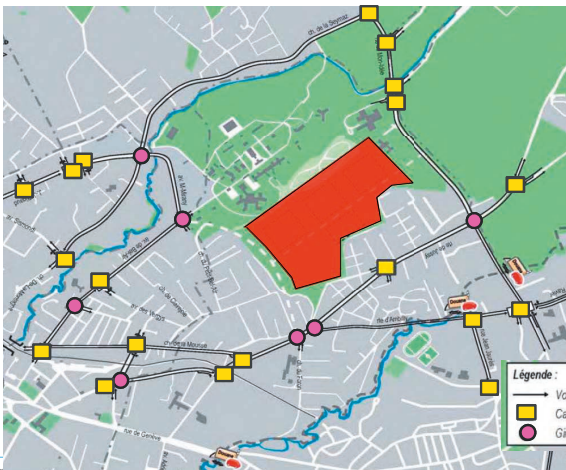
15.9.2015

## LE CONCEPT RESEAU ROUTIER



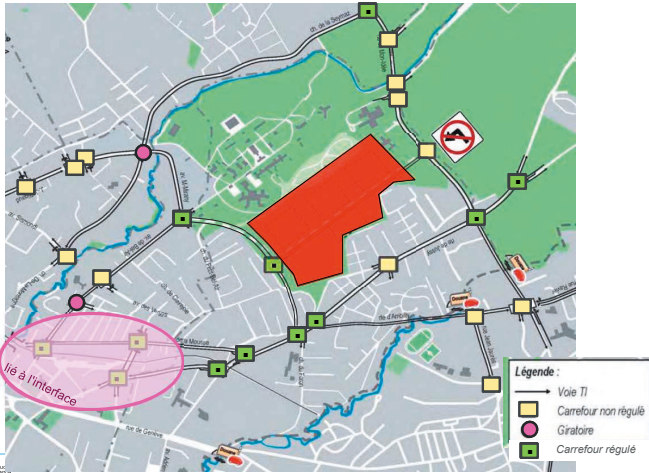
15.9.2015

## LES CARREFOURS – ETAT ACTUEL



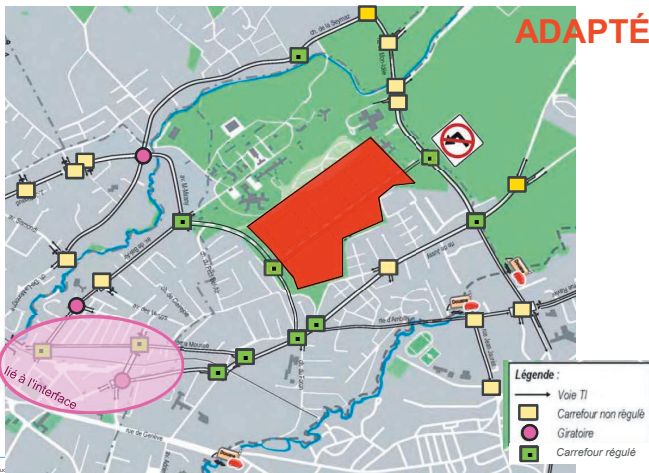
15.9.2015

## LES CARREFOURS – ETAT FUTUR (LOTS 1-2 ET INTERFACE)



15.9.2015

## LES CARREFOURS – ETAT FUTUR (LOTS 1-2 ET INTERFACE)



15.9.2015

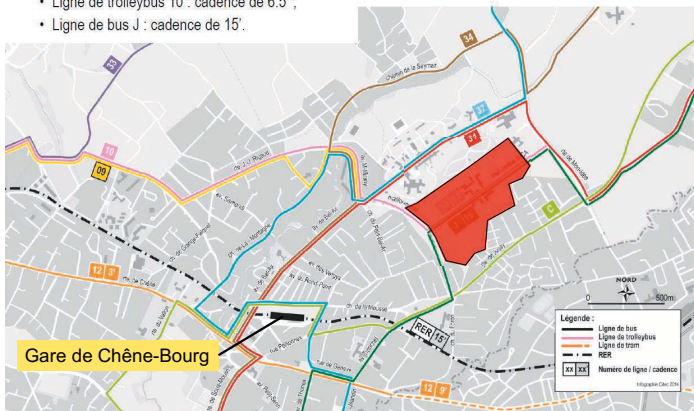
## LES TRANSPORTS PUBLICS – LES AMENAGEMENTS



15.9.2015

## LES TRANSPORTS PUBLICS – LES LIGNES

- Ligne de trolleybus 10 : cadence de 6.5' ;
- Ligne de bus J : cadence de 15'.



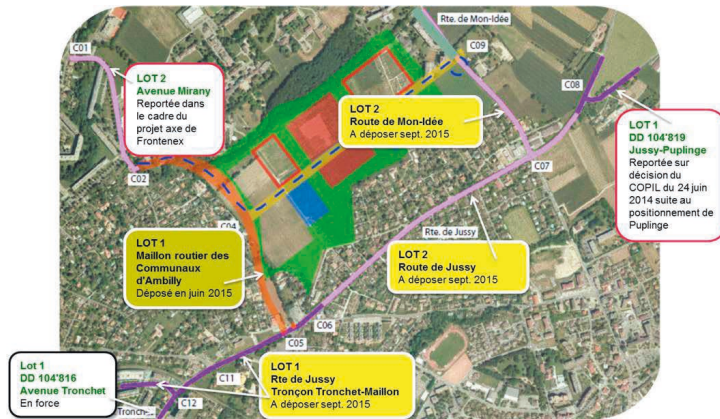
15.9.2015

## LE CONCEPT MOBILITÉ DOUCE



# LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUX D'AMBILLY

## LES LOTS DE MESURES



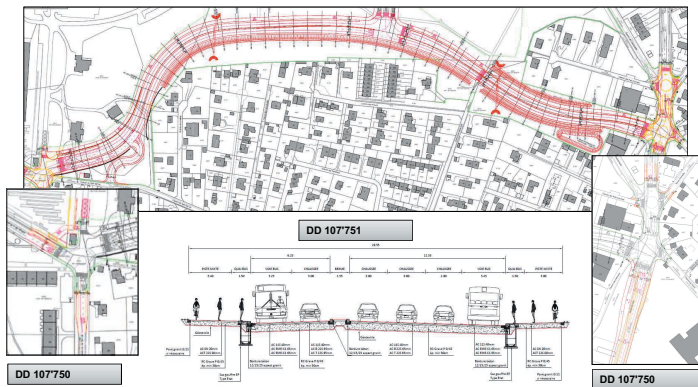
## AMENAGEMENTS ROUTIERS

### LOT 1 - MAILLON ROUTIER DES COMMUNAUX D'AMBILLY



## AMENAGEMENTS ROUTIERS

### LOT 1 - MAILLON ROUTIER DES COMMUNAUX D'AMBILLY



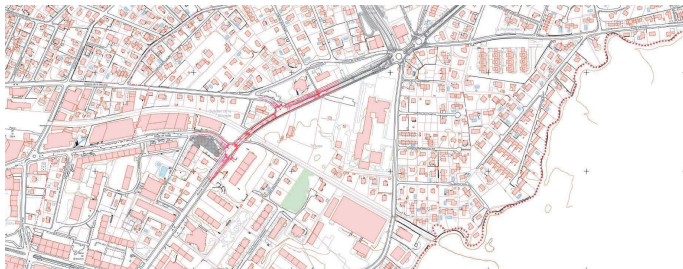
MUNICIPALITE  
DE COMMUNAUX  
D'AMBILLY

Département de l'environnement, des transports et de  
l'agriculture

Page 15

## AMENAGEMENTS ROUTIERS

### LOT 1 - ROUTE DE JUSSY TRONCON AVENUE TRONCHET – MAILLON ROUTIER



MUNICIPALITE  
DE COMMUNAUX  
D'AMBILLY

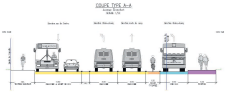
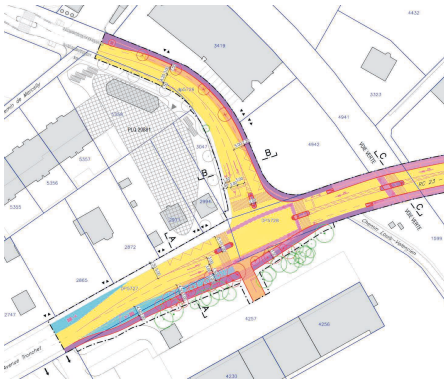
Département de l'environnement, des transports et de  
l'agriculture

Page 16



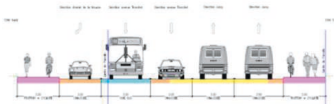
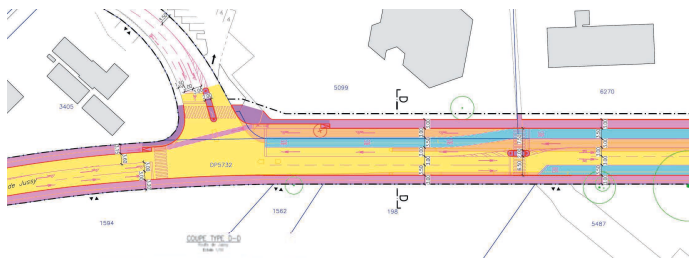
## AMENAGEMENTS ROUTIERS

LOT 1 - ROUTE DE JUSSY  
TRONCON AVENUE TRONCHET – MAILLON ROUTIER (Carref. rte. de Jussy)



## AMENAGEMENTS ROUTIERS

LOT 1 - ROUTE DE JUSSY  
TRONCON AVENUE TRONCHET – MAILLON ROUTIER (Carref. Ch. de la Mousse)



## AMENAGEMENTS ROUTIERS

LOT 2 - ROUTE DE JUSSY  
TRONCON MAILLON ROUTIER – Rte de MON-IDEE

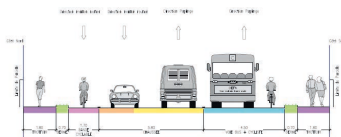


## AMENAGEMENTS ROUTIERS

LOT 2 - ROUTE DE JUSSY  
TRONCON MAILLON ROUTIER – Rte de MON-IDEE



COUPE TYPE B-B



## AMENAGEMENTS ROUTIERS

### LOT 2 - ROUTE DE MON-IDEE TRONCON MAIL CENTRAL - RTE DE JUSSY



## AMENAGEMENTS ROUTIERS

### LOT 2 - ROUTE DE MON-IDEE TRONCON MAIL CENTRAL - RTE DE JUSSY



# AMENAGEMENTS ROUTIERS

## RAPPEL HISTORIQUE ET POINT DE SITUATION

- Été 2014 :** Etudes complémentaires en vue de redéposer le projet du maillon routier des Communaux d'Ambilly
  - Septembre 2014 :** Validation de la variante retenue par la DELTA (Délégation CE au transports).
- Sept. / Oct. 2014 :** Présentation du projet au CA de Thônex et de Chêne-Bourg
- Octobre 2014 :** Rencontre avec les associations
- Nov. 2014 à janv. 2015 :** Présentation aux propriétaires fonciers (privés et publics)
- Janvier 2015 :** Présentation direction des CO de la Seymaz et du Foron
- Juin 2015 :** **Publication FAO des requêtes en autorisation de construire**  
 DD 107750  
 DD 107751
- Octobre 2015 :** **Publication des requêtes en autorisation de construire des mesures d'accompagnement**  
 LOT 1 - Rte de Jussy (av. Tronchet / Maillon routier)  
 LOT 2 - Rte de Jussy (Maillon routier / rte de Mon-Ideé)  
 LOT 2 - Rte de Mon-Ideé (rte de Jussy / Mail central)

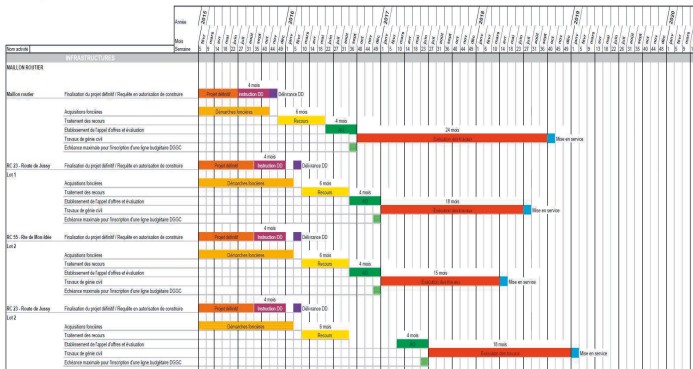


# AMENAGEMENTS ROUTIERS

**CP LES COMMUNAUX D'AMBIILY**

Version du 7 septembre 2015

Ce calendrier prévisionnel est à considérer comme indicatif, au vu des incertitudes et risques liés aux procédures (secours), aux négociations nécessaires (ajouts foncier et financier) et à la coordination avec d'autres travaux (CEVA, etc.). Il a pour objectifs d'offrir une vision d'ensemble et d'identifier les points clés nécessitant de la coordination, d'impacts publics, d'aménagements routiers et d'infrastructures de transports collectifs. Il représente une base commune pour les différents maîtres de l'ouvrage et est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des projets.



# LES AUTRES MESURES DE L'ETUDE THONEX- CHENE-BOURG-DGT



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
Direction générale des transports

15.9.2015



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

15.9.2015

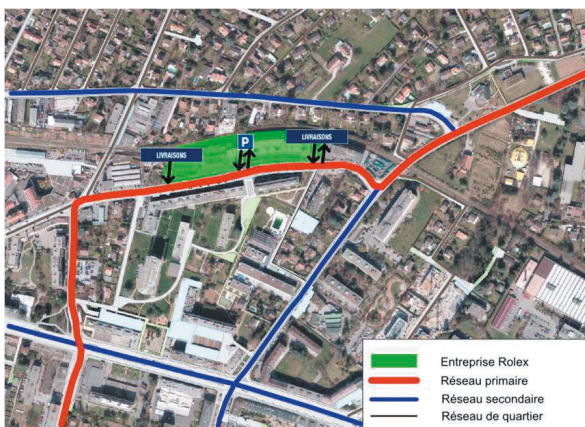
# CARREFOURS JUSSY-MOUSSE ET JUSSY-TRONCHET



1000 GENÈVE S.A.

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
Direction générale des transports

## PLAN DE SITUATION



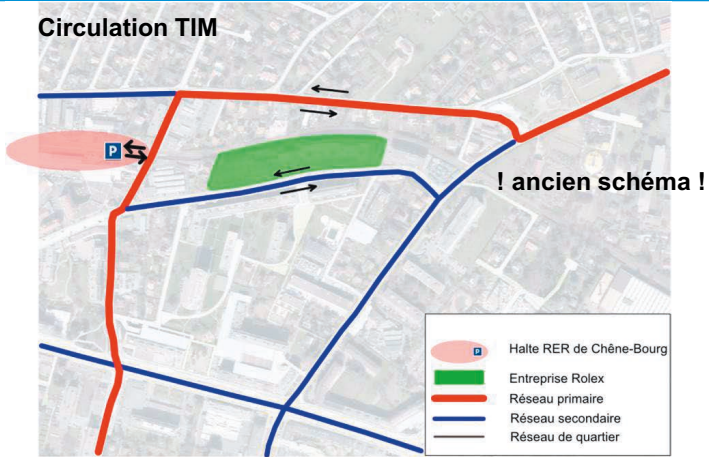
1000 GENÈVE S.A.

Département de l'environnement, des transports et de  
l'agriculture Direction générale des transports

Page 28

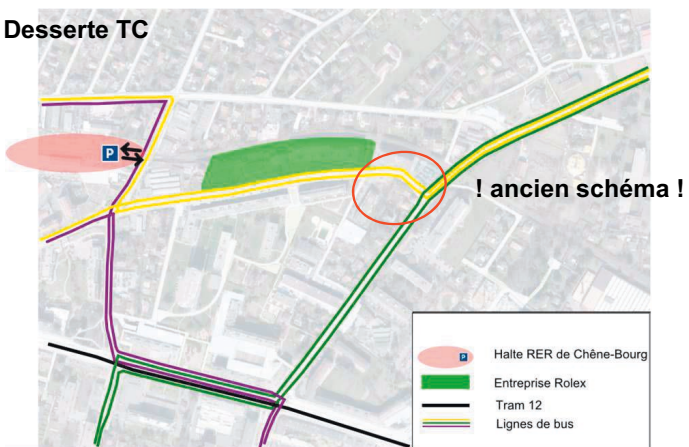
## SITUATION IMAGINÉE AVEC EMPRISE POUR VOIE BUS

### Circulation TIM

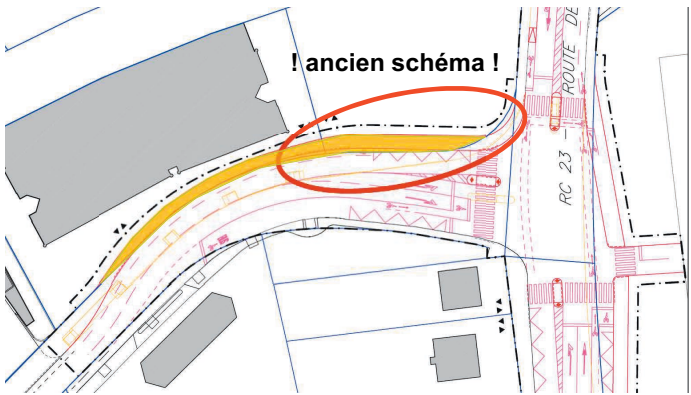


## SITUATION IMAGINÉE AVEC EMPRISE POUR VOIE BUS

### Desserte TC



## SITUATION IMAGINÉE AVEC EMPRISE POUR VOIE BUS

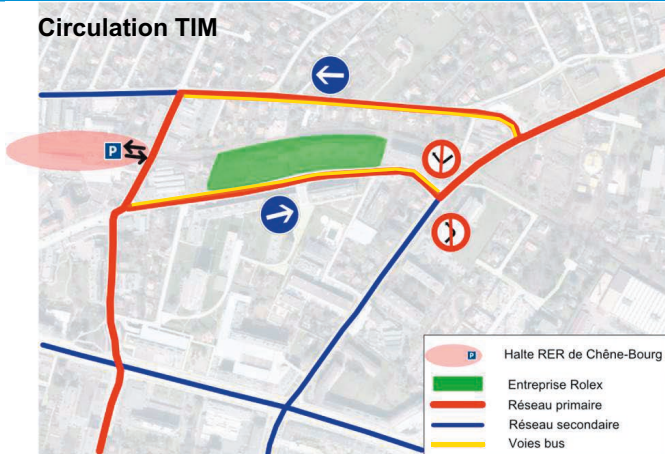


Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture Direction générale des transports

Page 31

## SITUATION FUTURE AVEC VOIES BUS ET SANS EMPRISE

### Circulation TIM



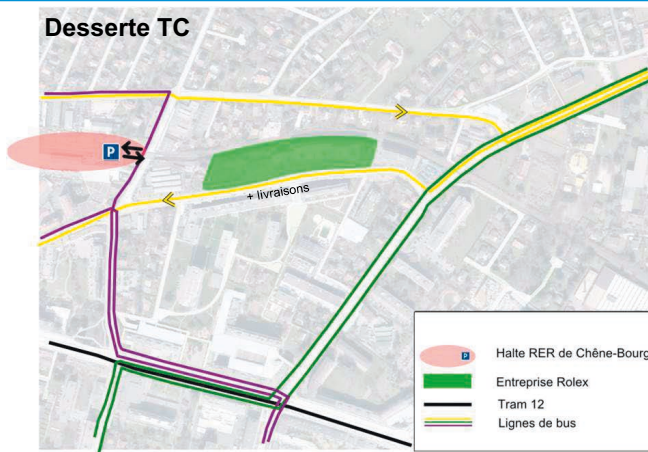
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture Direction générale des transports

Page 32



## SITUATION FUTURE AVEC VOIES BUS ET SANS EMPRISE

### Desserte TC



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
Direction générale des transports

Page 33

- Sur la communication autour des éléments liés à ces projets de développement urbain
  - <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/grands-projets/communaux-ambilly>
  - <https://www.thonex.ch/vivre-a-thonex/belle-terre/>

**➤ MERCI DE VOTRE ATTENTION**



Département des Infrastructures  
Office cantonal des transports  
10 mai 2021

*Date de dépôt : 14 juin 2021*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Léna Strasser**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La minorité de la commission des pétitions vous recommande de ne pas soutenir le renvoi de la pétition 2109 intitulée « Création d'un ghetto à Thônex. Les résidents du chemin de la Mousse sont-ils des oubliés ? » au Conseil d'Etat.

En effet, si lors des auditions, il est apparu que l'information aux habitants lors de chantiers d'envergure est souvent trop sommaire et mériterait grandement d'être améliorée, notamment en mettant à jour très régulièrement les informations relatives aux dits chantiers sur le site Internet de notre canton, il nous est aussi apparu que les demandes des pétitionnaires ne correspondent plus, vu l'avancée des travaux, à celle du texte qu'ils et elles ont signé.

Les deux auditionnés, représentant les 42 signataires de la pétition, « regrettent que la nouvelle chaussée des Cornouailles soit encore fermée à ce jour » mais annoncent d'emblée qu'elle serait fort utile pour les habitants du quartier et donc qu'elle a toute sa raison d'être.

Tous deux semblent conscients qu'il n'est plus possible de changer beaucoup de choses dans la planification établie et demandent concrètement de remettre en bidirectionnel le petit tronçon menant à l'écopoint, en précisant que les habitants n'ont plus accès à facilement à la déchetterie, sous-entendu en voiture, et sont obligés de faire deux kilomètres pour y accéder en véhicule motorisé.

C'est, à leurs dires, leur seule demande, mais celle-ci ne figure pas dans le texte de leur pétition qui demandait elle à avoir des « réponses concrètes aux questions légitimes [que les habitants] peuvent se poser ».

Au vu des travaux de commission et du rapport de majorité, la minorité de la commission des pétitions estime que ces réponses ont été apportées par

le conseiller d'Etat en charge, M. Dal Busco, et ses services ainsi que par les représentants de la commune de Thônex qui ont également été entendus.

Quant à l'accès à l'écopoint, le canton a approché la commune de Thônex pour prévoir une place sur le chemin de la Mousse afin de permettre un accès à pied à la déchetterie sans nuire aux chênes. Sachant qu'un accès à vélo sera également possible sur la voie de bus, il semble donc à la minorité de la commission des pétitions que la P 2109 peut être déposée sur le bureau du Grand Conseil, les réponses demandées ayant été apportées.